

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques en graphisme (NTA.OM)
conduisant à une attestation d'études collégiales
(AEC)**

à l'Institut Demers

Décembre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques en graphisme* (NTA.0M), conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à l'Institut Demers, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut Demers, dûment adopté par sa direction générale, a été reçu par la Commission le 14 décembre 2001. Un comité dirigé par M. Jacques L'Écuyer, commissaire et président de la Commission, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 25 avril 2002². À cette occasion, le comité a rencontré un membre du personnel administratif de l'établissement qui a travaillé à l'autoévaluation ainsi que deux professeurs³ et deux élèves; ni la directrice générale ni le directeur des études n'étaient présents. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut Demers et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Roch Larochelle, président de Larochelle et associés, de M. André Morneau, coordonnateur du Département des techniques de communication au Cégep de Sainte-Foy et de M. Pascal Nadon, directeur du collège constituant Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Le comité était assisté de M^{me} Gilberte Jean, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'Institut Demers est un établissement privé d'enseignement collégial situé à Montréal. Depuis sa fondation en 1990, date d'obtention de son premier permis du ministère de l'Éducation, l'Institut se donne comme mission d'aider toute personne à la recherche d'un emploi à acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une nouvelle carrière. Les principales fonctions administratives sont assumées par la présidente directrice générale, le directeur général, qui est aussi directeur des études, et par une personne chargée du contrôle des opérations.

L'institut Demers est autorisé à offrir huit programmes, dont deux programmes ministériels, *Micro-ordinateur général* et *Gestion financière informatisée*, et six programmes d'établissement. Ce sont *Micro-édition et hypermédia*, *Techniques de micro-informatique*, *Informatique de gestion*, *Techniques en multimédia*, *Création de sites Web professionnels* et *Techniques en graphisme*, qui est le programme évalué. Tous ces programmes conduisent à l'obtention d'une attestation d'études collégiales. L'enseignement est donné en français et peut aussi l'être en anglais, selon la demande. L'Institut offre un service adapté aux personnes sourdes et malentendantes. L'Institut subit une diminution de clientèle depuis quelques années, dans l'ensemble de ses programmes. La population étudiante annuelle de l'Institut est d'environ 200 élèves. Au moment de la visite, 7 professeurs enseignaient dans les divers programmes de l'Institut.

L'Institut Demers s'est donné une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 1991, laquelle a été révisée par la suite pour être jugée entièrement satisfaisante en 1999. Un conseil pédagogique voit à l'application de la PIEA.

Le programme

À partir de janvier 2000, le programme *Techniques en graphisme* (NTA.0M) a remplacé l'ancien programme (900.49) qui était donné depuis 1993. Le diplôme de secondaire V, ou l'équivalent, est préalable à l'admission au programme; le candidat qui satisfait aux exigences de l'article 4 du *Règlement sur le régime des études collégiales* peut être admis. Par ce programme, l'Institut dit vouloir « préparer la personne à développer une compétence technique en graphisme au niveau de la présentation et du montage d'une maquette et l'introduire à la conception ». Il veut aussi « développer chez elle une sensibilisation aux technologies de pointe et aux techniques nouvelles de présentation et

d'élaboration d'un concept visuel. Enfin, la préparer à estimer un devis technique et l'introduire aux techniques d'approche du client ».

Le programme se donne en 3 sessions et il dure 9 mois. Il comporte 12 cours, 26. 33 unités et 855 heures contact. Il n'y a pas de stage ni de projet de fin d'études dans ce programme, mais tous les élèves ont l'obligation de présenter un projet de fin de session à la troisième session. Pendant la période de référence de l'évaluation, avril 2000 à octobre 2001, 19 élèves suivaient le programme, soit environ 10 % de l'effectif scolaire total du Collège. Il était alors donné par un seul professeur. Au moment de la visite, une nouvelle cohorte avait commencé le programme et deux professeurs enseignaient à une vingtaine d'élèves qui suivent les cours de l'une ou l'autre des trois sessions du programme. Ce programme intéresse particulièrement de jeunes adultes qui font un retour aux études ou qui, après quelques années sur le marché du travail, révisent leur choix professionnel. Sa clientèle est aussi constituée d'élèves qui n'ont pu être admis au cégep. D'autre part, certains étudiants viennent de l'étranger spécifiquement pour suivre ce programme. Les candidats ont la caractéristique commune d'avoir du talent en arts graphiques et de vouloir exercer leur créativité dans un métier.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation a porté sur les six critères proposés dans le guide de la CEEC. Même si l'Institut en était à sa deuxième évaluation de programme, l'autoévaluation n'a pas reçu toute l'attention requise. Ainsi, le personnel de direction n'a pas suffisamment été mis à contribution. De plus, l'opinion du professeur qui donnait le programme a été sollicitée, mais il n'a pas participé aux travaux d'évaluation et il n'a pas été consulté sur le contenu du rapport. Le Collège aurait eu intérêt à l'associer aux travaux d'évaluation et à la rédaction du rapport. Les professeurs rencontrés lors de la visite ont beaucoup ajouté au contenu du rapport. Les élèves ont tous été consultés, mais de manière informelle. Les consultations ont été faites par rencontres individuelles, et sans usage de questionnaire. Le manque de rigueur dans la collecte des données n'a pas toujours permis à l'Institut de fournir des informations précises dans son rapport. Par exemple, les renseignements utilisés dans le rapport à l'appui de l'analyse de la cohérence laissent à désirer. Aucun des jugements sur le programme n'est fondé sur l'analyse et ils n'ont d'ailleurs pas mené l'Institut à envisager des actions. La démarche d'évaluation n'a donc pas été menée de manière adéquate. L'Institut aurait intérêt à procéder avec plus de rigueur dans ses évaluations et à associer les professeurs à la démarche.

La Commission prend note que l'Institut procède actuellement à une révision de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Elle demande à ce dernier de lui transmettre le rapport de la prochaine évaluation de programme qu'il réalisera au moyen de sa PIEP révisée.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le rapport n'a pas fait la démonstration de la pertinence du programme. L'Institut dit viser la polyvalence plutôt que la spécialisation et affirme que le niveau de connaissances en informatique et en graphisme que son programme procure est en correspondance avec les besoins d'un créneau du marché, celui exploité par les imprimeurs. Selon l'Institut, les diplômés n'ont aucune difficulté à trouver leur place sur le marché du travail. Cependant, il ne fait pas la démonstration de ce qu'il avance à l'aide de données ou autrement. Les liens avec le marché du travail sont assurés par le seul professeur qui enseigne à temps plein dans le programme. Ce professeur a semblé être bien au fait des besoins du marché du travail et du type d'emploi que les diplômés peuvent occuper. Il n'existe toutefois aucun mécanisme formel qui garantirait des liens suivis avec les diplômés et les employeurs, liens qui permettraient à l'Institut d'avoir une vision mieux définie et davantage prospective des besoins du marché. En conséquence,

la Commission recommande à l'Institut de préciser les besoins auxquels le programme Techniques en graphisme peut répondre, de les faire connaître aux étudiants potentiels de même qu'aux entreprises et de se donner un mécanisme qui garantirait des liens suivis avec les diplômés et les employeurs.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, au regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

La cohérence du programme *Techniques en graphisme* a été principalement démontrée par l'enseignante lors de la visite. Une annexe du rapport présente les objectifs du programme. Un ensemble de cours permet d'atteindre ces objectifs. Les cours de chacune des sessions du programme sont agencés de manière séquentielle; ils sont donnés un à la fois, à la suite l'un de l'autre. Il arrive fréquemment que tous les cours de la session soient donnés par le même professeur. Ces aménagements sont perçus comme un avantage au plan de l'appropriation de la matière et de la progression des apprentissages. Ils contribuent à renforcer la cohérence du programme. Il aurait été intéressant que la formule appliquée soit mieux expliquée dans le rapport. Les élèves rencontrés ont témoigné de leur grande satisfaction à son égard. Selon eux, la formule permet à l'élève de se concentrer sur chaque cours, de bien intégrer la matière et de faciliter le transfert progressif des connaissances d'un cours à l'autre. Les élèves et les professeurs sont unanimes à dire que la charge de travail est équilibrée, que les heures consacrées à la théorie et aux laboratoires sont

effectuées et que les devoirs demandés constituent une charge de travail réalisable dans les temps alloués.

Les méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes employées sont plutôt traditionnelles, la rencontre quotidienne étant divisée en parts égales entre le cours magistral et les heures de laboratoire. C'est toutefois une façon de faire bien accueillie par les élèves; la théorie est mise en pratique dans l'immédiat et chaque élève peut progresser plus aisément à son rythme. L'entraide est d'ailleurs favorisée, particulièrement dans le premier cours du programme où le niveau de compétences des élèves varie. Ceux-ci reçoivent aussi un excellent soutien en dehors des heures de cours. Le professeur offre journallement une heure de disponibilité; de plus, les élèves bénéficient d'un accès quotidien supplémentaire de deux heures trente au laboratoire, périodes pendant lesquelles ils peuvent compter sur des capsules de contenus et sur l'assistance d'un professeur.

Le soutien procuré à chaque élève assure un dépistage rapide des difficultés d'apprentissage qui se présentent et permet un suivi qui contribue à l'application régulière des moyens destinés à favoriser la réussite. Les élèves se sont dits très satisfaits du type d'encadrement reçu, encadrement qui tout en respectant le rythme de chacun permet d'atteindre les objectifs des cours du programme.

Même si les méthodes pédagogiques sont adéquates et bien reçues des élèves, la Commission invite l'Institut à recevoir en classe plus fréquemment des personnes-ressources du milieu du travail afin qu'elles offrent un témoignage des fonctions de travail liées à ce programme. De telles initiatives permettraient d'élargir la perspective des élèves.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Il y a un seul professeur à temps complet pour ce programme et, à l'occasion, il a donné tous les cours du programme; au moment de la visite, un professeur d'un autre programme donnait les cours de la première session. La compétence ainsi que l'engagement de ces professeurs sont à souligner; ils n'hésitent pas à faire le nécessaire pour bonifier le programme. En ce qui concerne l'assistance technique, l'Institut a eu de la difficulté à recruter un technicien en informatique polyvalent qui connaît aussi bien l'environnement Macintosh que PC; c'est maintenant chose faite.

Au chapitre des ressources matérielles, les locaux sont spacieux et ils sont aménagés pour répondre aux exigences de la formation; de plus, les élèves considèrent que l'environnement qui leur est procuré est très stimulant. En ce qui concerne le matériel informatique, les ressources sont suffisantes pour les besoins actuels du programme, mais elles devront être renouvelées d'ici peu car l'obsolescence de l'équipement dont l'Institut dispose rendra problématique l'usage des logiciels nécessaires à l'enseignement. La Commission *suggère* donc à l'Institut Demers de se doter d'un plan de renouvellement de ses équipements.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et les taux de diplomation.

Par ses mesures de recrutement et de sélection, l'Institut veut s'assurer que l'élève est motivé et qu'il a la capacité de réussir le programme. Les élèves sont autorisés à s'inscrire seulement à la suite de la deuxième entrevue et après avoir réussi un examen d'aptitudes. Les entrevues visent à vérifier les objectifs et la motivation du candidat, à prendre connaissance de son expérience et à lui fournir une information complète sur le programme et ses exigences.

Les plans de cours examinés reprennent les éléments prescrits dans la PIEA; ils contiennent généralement les informations qu'on s'attend d'y trouver. La Commission a procédé à l'analyse approfondie du contenu des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages pour les cours *Technique d'esquisse* (570-SSA-05), *Identification visuelle* (570-SSH-04) et *Graphisme publicitaire* (570-SSL-06). Elle a constaté que ces documents manquent de précision quant aux méthodologies employées. D'autre part, de nombreux critères de performance y sont présentés; leur nomenclature serait plus efficace si elle était plus synthétique et ordonnée par ordre de priorités. Les instruments d'évaluation du cours *Technique d'esquisse* sont complets et rigoureux; pour ceux du cours *Identification*

visuelle, on pourrait mieux préciser les consignes de réalisation de certains travaux ainsi que les attentes du professeur; les consignes de réalisation des projets et les critères d'évaluation devraient être mieux précisés dans les instruments d'évaluation du cours *Graphisme publicitaire*. Cela dit, dans leur ensemble, les instruments d'évaluation présentent les éléments appropriés à la vérification de l'atteinte des compétences.

Le programme *Techniques en graphisme* ne comporte pas de projet de fin d'études. Cependant, le projet réalisé pendant la troisième session, par ses caractéristiques et ses exigences, est en réalité un projet de fin d'études et le Collège pourrait le formaliser en ce sens.

Le taux de réussite des cours correspond aux attentes du Collège. Pour les trois cohortes qui étaient dans le programme entre avril 2000 et octobre 2001, les taux de réussite par cours varient de 75 % à 100 %. Le taux de diplomation est de 80 %, pour les trois cohortes. Ce taux est établi à partir des 19 élèves qui se sont inscrits à la première session pour faire la totalité du programme. Il n'inclut pas les 13 élèves qui s'étaient inscrits sachant qu'ils changeraient de programme dès la deuxième session pour aller vers *Techniques en multimédia*. Cette situation est le résultat d'une démarche volontaire établie dès l'inscription. En effet, à la suite d'un besoin exprimé par l'élève ou sur recommandation de l'Institut, certains candidats au programme *Techniques en multimédia* effectuent d'abord un passage d'une session par le programme *Techniques en graphisme* afin d'y acquérir des habiletés en dessin avant d'entrer dans le programme de leur choix.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

La répartition des rôles et responsabilités à l'Institut Demers reste à compléter depuis la fermeture de l'établissement de Longueuil et l'intégration de son personnel à celui de Montréal. L'exercice des responsabilités ne paraît pas clair. Il y a des ambiguïtés en ce qui concerne le partage des responsabilités et la manière dont elles sont effectivement assumées. Ainsi, la direction des études ne semble pas avoir été impliquée dans la prise en charge de cette évaluation. Par ailleurs, on peut noter, au sujet du programme même, que les modes d'interaction entre les professeurs et la direction ainsi que l'encadrement pédagogique fourni par celle-ci ne sont pas clairement définis. Le bon fonctionnement du

programme est surtout attribuable au dévouement des professeurs. En l'absence d'une définition claire des responsabilités et des processus d'encadrement, il est difficile de voir comment la direction de l'Institut pourra assurer la stabilité de son programme et le faire évoluer.

La Commission recommande donc au Collège de préciser les responsabilités de chacun, notamment en matière de gestion pédagogique et de gestion de programme, et de s'assurer qu'elles soient réellement assumées.

Des informations, mais peu nombreuses, ont été fournies sur les procédures d'embauche et le perfectionnement. Les professeurs voient à tenir à jour leurs connaissances et à identifier leurs besoins en perfectionnement; selon les professeurs, leurs demandes sont reçues avec ouverture par la direction. Des procédures d'évaluation des professeurs adéquates sont employées. On note une bonne application de la PIEA par les professeurs et une bonne connaissance de celle-ci par les élèves. Dès le premier cours, ceux-ci en prennent connaissance. Le professeur expose aussi le contenu du programme, du règlement général du Collège et du protocole d'utilisation du matériel; les élèves reçoivent copie de certains de ces documents.

Plan d'action

La démarche d'autoévaluation, à cause des faiblesses signalées auparavant, n'a pu donner lieu à un plan d'action. Il aurait fallu mieux considérer le problème de la décroissance de l'effectif pour établir si, en dehors des contingences externes, il pourrait aussi être attribuable à une publicité insuffisante, à un mauvais ciblage de la clientèle ou à une connaissance incomplète des besoins des employeurs. Ainsi, *Techniques de graphisme* est un programme qui pourrait intéresser un plus grand nombre de candidats si ses objectifs étaient mieux déterminés et si la clientèle et les employeurs qu'on veut servir étaient mieux identifiés.

La Commission recommande donc à l'Institut Demers d'approfondir les raisons du déclin de la clientèle et de se donner un plan d'action en conséquence de ces raisons.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Techniques de graphisme* (NTA.0M), conduisant à une AEC, présente des forces et des faiblesses.

La Commission regrette de n'avoir pu rencontrer la direction générale et la direction des études de l'institut Demers, d'autant plus que l'exercice des responsabilités en matière de gestion pédagogique demandait à être précisé et que leur apport à l'évaluation n'était pas évident.

Le point fort du programme est certainement la compétence et l'engagement des professeurs qui y enseignent. L'heure quotidienne de consultation qu'ils donnent aux élèves et le type d'assistance fournie en laboratoire sont des points positifs à signaler. L'approche séquentielle choisie pour réaliser le programme favorise sans conteste une bonne intégration des compétences et la valorisation personnelle des élèves. De plus, le Collège leur fournit un environnement qui stimule la créativité. Les élèves rencontrés ont dit être satisfaits du programme.

Par ailleurs, la Commission signale à l'Institut Demers des points importants à améliorer. En ce qui concerne la démarche d'évaluation, elle note qu'elle n'a pas été menée adéquatement et demande à l'Institut de lui transmettre le rapport de sa prochaine évaluation de programme. La direction de l'Institut devrait mieux assumer ses responsabilités lors des évaluations; elle devrait procéder aussi avec plus de rigueur et requérir davantage la collaboration des professeurs. D'autre part, la Commission recommande à l'Institut de préciser et de faire connaître les besoins auxquels le programme *Techniques en graphisme* peut répondre et aussi de se donner un mécanisme qui garantirait des liens suivis avec les diplômés et les employeurs. Au plan de la gestion, il lui est recommandé de préciser les responsabilités de chacun, notamment en gestion pédagogique et en gestion de programme, et de voir à ce qu'elles soient assumées. Il lui est aussi suggéré de rajeunir certains équipements. Enfin, l'autoévaluation aurait pu servir à déterminer des actions qui avantageraient le programme *Techniques de graphisme*. La Commission recommande donc que l'Institut approfondisse les raisons qui font que sa clientèle est en diminution et qu'il se donne un plan d'action approprié à ces raisons.

Les suites de l'évaluation

L'institut Demers a fait parvenir ses commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission, le 31 octobre 2002.

En réponse à deux des recommandations, l'Institut fait savoir qu'il travaille pour que les précisions à apporter, au sujet de la pertinence du programme, le soient pour le trimestre de janvier 2003. Il annonce aussi qu'il se donnera ensuite un plan d'action pour faire la promotion de son programme *Techniques en graphisme*.

Dans sa réponse à la suggestion de dresser un plan de renouvellement de ses équipements informatiques, le Collège indique qu'il n'est pas en mesure de le faire actuellement; il mentionne avoir acquis une imprimante qui sert exclusivement aux élèves en graphisme. Par ailleurs, l'Institut signale qu'il recevra, pendant le trimestre d'automne 2002, des personnes-ressources pouvant partager leur expérience de travail en graphisme.

La Commission s'attend à être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans son rapport. Par ailleurs, le Collège a précisé qu'il prépare actuellement une nouvelle politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La Commission demande à l'Institut de lui faire parvenir la prochaine évaluation de programme qu'il aura réalisée au moyen de sa politique révisée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer, président